Image not found or type unknown

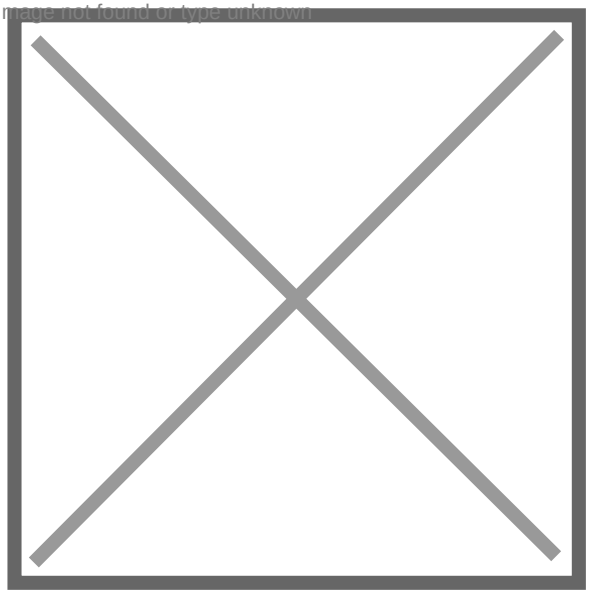

Arrêt procédure assignation en cours

Par **ciar307**, le **08/02/2011** à **14:50**

Bonjour,

peut on stopper une affaire instruite en assignation entre les plaidoiries (déjà effectuées) et le jugement du tribunal (prévu fin mars) ?
quitte à tout perdre.
puis je risquer une amende ?

merci

Par **chris_ldv**, le **08/02/2011** à **19:42**

Bonjour,

En matière pénale une infraction est reprochée par le ministère public à une personne, ou un groupe de personne sur le base de faits.

Seul l'abandon des poursuites par le ministère public peut interrompre une affaire.

Pour ce faire il est nécessaire que les faits qui ont permis la mise en cause du/des auteur(s) soient remis en question ou contredits par des faits nouveaux.

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés